



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 avril 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 3), M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 37 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à compter de la question n° 3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 3 jusqu'à la question n° 34 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT (à compter de la question n° 3), Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Claudine CAULET.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 38), M. Emile BRIOT, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Christophe LIME, Mme Françoise PRESSE (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 2 incluse et à compter de la question n° 35), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Emile BRIOT à Mme Elsa MAILLOT, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Françoise PRESSE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Carine MICHEL, Mme Karima ROCHDI à M. Guerric CHALNOT (jusqu'à la question n° 2 incluse et à compter de la question n° 35), M. Rémi STHAL à M. Pascal CURIE, Mme Ilva SUGNY à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 37 - Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) - Programmation et financement des Volets Enfance et Jeunesse 2018 - 1^{ère} répartition des subventions aux associations

Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)
Programmation et financement des Volets Enfance et Jeunesse
2018

1^{ère} répartition des subventions aux associations

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

	Date	Avis
Commission n° 7	20/03/2018	Favorable unanime

Au titre de sa politique Enfance - Jeunesse, la Ville de Besançon gère des équipements Petite Enfance, Enfance et Jeunesse et soutient également des associations qui interviennent dans ces mêmes domaines. Ainsi, la Ville organise et finance des accueils de loisirs et espaces jeunes de proximité à destination des enfants et des jeunes les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2015-2018 a été conclu entre la Ville de Besançon et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Doubs (délibération du Conseil Municipal du 14/12/2015).

Le CEJ définit et encadre les modalités d'interventions, de calcul et de versement de la Prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ). Celle-ci est versée par la CAF à la Ville de Besançon qui la reverse ensuite aux différents partenaires du CEJ.

1 - Le CEJ : principes et financement

A/ Rappel des principes du CEJ

Le CEJ est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Il traduit la politique d'action sociale locale mise en œuvre par la Ville de Besançon en faveur de l'enfance, de la jeunesse et de la famille, en cohérence avec les objectifs de la politique d'action sociale de la branche famille de la CAF, en :

- ⇒ favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :
 - une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein du CEJ,
 - la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles (conciliation de la vie professionnelle et familiale des parents) et de leurs enfants,
 - la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions,
 - une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.
- ⇒ recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur les territoires les moins bien pourvus. Elle se traduit notamment par une recherche de fréquentation optimale des structures et un maintien des coûts de fonctionnement compatibles avec le respect des normes réglementaires régissant le fonctionnement des structures.

Les modalités d'intervention et de versement de la Prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ) correspondant à la participation CAF, sont régies par le CEJ.

Pour limiter sa contribution en fonctionnement, la CNAF impose des mesures restrictives dont :

- un taux de fréquentation minimum de 70 % pour les structures Petite Enfance, de 60 % pour les accueils de loisirs
En cas de non atteinte des objectifs, une réfaction est appliquée par la CAF du Doubs et vient en diminution des recettes versées par la CAF du Doubs au titre du CEJ.
- un prix plafond non révisable et non actualisable fixé à 4 € par heure et par enfant pour les accueils de loisirs,
- la fixation dès le départ d'une enveloppe financière globale maximum figée.

B/ Le financement du CEJ

Les modalités de financement de l'accueil des enfants et des jeunes sont les suivantes :

- la PSEJ est calculée sur un coût horaire plafonné défini par la CNAF,
- le cofinancement, dans le cadre du CEJ, est fixé par principe à 55 % pour la CAF du Doubs et à 45 % pour la Ville de Besançon.

Pour information, des financements complémentaires peuvent être apportés aux structures partenaires du CEJ par la Ville (subvention de fonctionnement), la Mission Contrat de Ville, l'Etat, le Conseil Départemental du Doubs et, bien entendu, les familles.

Dans le souci de ne pas pénaliser le fonctionnement des organisateurs d'accueils de loisirs ou d'actions et animations «Jeunesse», il est proposé de verser, à hauteur de 80 %, la subvention CEJ 2018, comprenant la participation financière de la Ville et, par anticipation, la PSEJ attendue de la CAF. La régularisation de la participation de la Ville et de la CAF, correspondant à 20 % de la subvention, interviendra en 2019 (N+1), après validation par le comité de pilotage du CEJ au regard des bilans fournis par les organisateurs bisontins.

Pour les Maisons de quartiers associatives, le versement de ces acomptes sera intégré aux avenants à intervenir avec ces structures dans le cadre du versement de la subvention annuelle de fonctionnement (délibération à ce même Conseil Municipal). Pour les Francas du Doubs, le versement de l'acompte est prévu dans le cadre de la Délégation de Service Public. Pour les autres associations, des conventions seront signées avec chacune des 8 structures concernées.

2 - Programmation 2018

Le CEJ comprend deux Volets, à savoir : le Volet Enfance et le Volet Jeunesse.

A/ Le Volet Enfance

Le Volet Enfance est suivi par la Direction Petite Enfance. Il est composé de structures municipales ou associatives multi-accueils, crèches, haltes garderies, relais d'assistantes maternelles, etc. Ce Volet fait l'objet d'autres délibérations de subventionnement des associations concernées.

Dans le cadre de ce Volet Enfance, l'Association «Antenne Petite Enfance» reçoit une subvention pour la gestion de Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP). Elle reçoit, à ce titre, une PSEJ pour les actions menées au sein de son association, dans trois structures de quartier (Maison de Quartier Planoise, Maison de quartier Montrapon / Fontaine Ecu, MJC Clairs-Soleils) et sur le quartier Palente / Orchamps au sein de la Ludothèque des Francas.

N°	Association	Action	Coût prévisionnel	Subvention	Part CAF	Part Ville	Acompte au 09/04/2018
N° 14.2	Antenne Petite Enfance	LAEP	33 223,00 €	19 146,09 €	10 530,35 €	8 615,74 €	15 316,87 €

En cas d'accord sur cette proposition, la somme de 15 316,87 € sera prélevée sur la ligne 65.422/6574.007008.47041.

Les Maisons de quartiers municipales de Planoise, Grette / Butte et Montrapon / Fontaine Ecu gèrent des «Pôles Enfance» pour enfants et parents. Ils reçoivent à ce titre une PSEJ :

N°	Structure	Action	Coût prévisionnel	Base prévue	Part CAF	Part Ville
N° 16.5	Maison de Quartier Grette / Butte	Ludothèque	95 300,00 €	80 000,00 €	10 205,25 €	69 794,75 €
N° 17.3	Maison de Quartier Montrapon / Fontaine Ecu	Espace Parents Enfant	39 870,00 €	34 470,00 €	3 047,00 €	31 423,00 €
N° 18.5	Maison de Quartier Planoise	Loulouthèque	64 642,00 €	56 210,00 €	8 843,45 €	47 366, 55 €
		TOTAL	199 812,00 €	170 680,00 €	22 095,70 €	148 584,30 €

En cas d'accord sur ces propositions, les sommes correspondantes seront sollicitées et encaissées sur les lignes de crédit :

- 74.422.7478.47032 (Montrapon / Fontaine Ecu),
- 74.422.7478.47034 (Planoise),
- 74.422.7478.47033 (Grette / Butte).

B/ Le Volet Jeunesse

La programmation 2018 du Volet Jeunesse est composée d'actions inscrites et détaillées dans le tableau ci-après, elle concerne 10 associations.

STRUCTURES ASSOCIATIVES

N°	Association	Action	Coût prévisionnel	Base prévue	Part CAF	Part Ville	Acompte au 09/04/2018
1.1 NE	ASEP Cras/Chaprais	Accueil de Loisirs - 6 ans	65 253,00 €		Non éligible	Cf. Subvention fonctionnement général de la Ville	0,00 €
1.2	ASEP Cras/Chaprais	Accueil de Loisirs 7-13 ans	132 081,00 €	10 160,00 €	6 664,00 €	3 496,00 €	8 128,00 €
1.3	ASEP Cras/Chaprais	Séjours	38 938,00 €	2 540,00 €	-	2 540,00 €	2 032,00 €
1.4	ASEP Cras/Chaprais	Mercredis	28 630,00 €	4 580,00 €	2 737,56 €	1 842,44 €	3 664,00 €
1.5	ASEP Cras/Chaprais	Espace Jeunes	15 288,00 €	10 130,00 €	5 571,75 €	4 558,25 €	8 104,00 €
	ASEP Cras/Chaprais	TOTAL	280 190,00 €	27 410,00 €	14 973,31 €	12 436,69 €	21 928,00 €

Pour information, les subventions de fonctionnement général versées à l'ASEP Cras/Chaprais pour les trois actions ci-dessus sont votées à ce même conseil municipal.

2.1	Comité de Quartier Rosemont/ St-Ferjeux	Accueil de loisirs 4-6 ans	39 462,00 €	5 887,04 €	1 489,86 €	4 397,18 €	4 709,63 €
2.2	Comité de Quartier Rosemont/ St-Ferjeux	Accueil de loisirs 7-13 ans	59 757,00 €	8 830,56 €	6 604,28 €	2 226,28 €	7 064,45 €
2.3	Comité de Quartier Rosemont/ St-Ferjeux	Accueil de loisirs 14-17 ans	21 686,00 €	8 919,75 €	4 906,40 €	4 013,35 €	7 135,80 €
	Comité de Quartier Rosemont/ St-Ferjeux	TOTAL	120 905,00 €	23 637,35 €	13 000,54 €	10 636,81 €	18 909,88 €

Pour information, les subventions de fonctionnement général versées au Comité de Rosemont Saint-Ferjeux pour les trois actions ci-dessus seront votées à ce même conseil municipal.

3.1	Vesontio Sports Vacances	Accueil de loisirs 6-11 ans	93 156,00 €	5 224,39 €	4 076,36 €	2 453,91 €	4 179,51 €
3.2	Vesontio Sports Vacances	Accueil de loisirs 12-15 ans	51 138,00 €	1 305,88 €			1 044,70 €
3.3	Vesontio Sports Vacances	Séjours vacances 6-18 ans	13 589,00 €	881,16 €	-	881,16 €	704,93 €
	Vesontio Sports Vacances	TOTAL	157 883,00 €	7 411,43 €	4 076,36 €	3 335,07 €	5 929,14 €

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Base prévue	Part CAF	Part Ville	Acompte au 09/04/2018
4	Etoile Sportive St-Fejeux	Séjours vacances 6-18 ans	92 500,00 €	2 047,35 €	1 126,04 €	921,31 €	1 637,88 €
	Etoile Sportive St-Fejeux	TOTAL	92 500,00 €	2 047,35 €	1 126,04 €	921,31 €	1 637,88 €
5.1	Francas du Doubs *	Ludothèque Palente Orchamps	118 279,00 €	576 049 €	195 113,00 €	321 099,00 €	156 090,40 € (*)
5.2	Francas du Doubs *	Accueil de Loisirs Helvétie	79 496,00 €				
5.3	Francas du Doubs *	Accueil de Loisirs Les Sapins	113 982,00 €				
5.4	Francas du Doubs *	Accueil de Loisirs Petit Prince	158 357,00 €				
5.5 NE	Francas du Doubs *	Accueil de Loisirs Ritournelle	26 176,00 €				
	Francas du Doubs	Total accueil - 6 ans	496 290,00 €				
6.1	Francas du Doubs *	Accueil de Loisirs Champagne	29 859,00 €	59 837,00 €	-		47 869,60 € (*)
6.2	Francas du Doubs *	Accueil de Loisirs Bel Air	67 807,00 €				
6.3	Francas du Doubs *	Accueil de Loisirs Rivotte	47 085,00 €				
7	Francas du Doubs *	Espace Jeunes Planoise	54 928,00 €				
6.4 NE	Francas du Doubs *	Accueil de Loisirs Rosa Parks	183 883,00 €				
	Francas du Doubs	Total accueil + 6 ans	383 562,00 €				
	Francas du Doubs *	TOTAL	879 852,00 €	576 049,00 €	254 950,00 €	321 099,00 €	203 960,00 €

(*) Le calcul de l'acompte pour les Francas diffère des autres structures. Le montant de la subvention CEJ accordée aux Francas du Doubs dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP) 2015-2020 est de 576 049 € (Part CAF 254 950 € / Part Ville 321 099 € - délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2014).

N°	Association	Action	Coût prévisionnel	Base prévue	Part CAF	Part Ville	Acompte au 09/04/2018
8.1	MJC Besançon Clairs-Soleils	Accueil de loisirs - de 6 ans	76 900,00 €	13 943,37 €	2 772,84 €	11 170,53 €	11 154,70 €
8.2	MJC Besançon Clairs-Soleils	Accueil de loisirs 7-12 ans	81 600,00 €	5 652,72 €			4 522,18 €
8.3	MJC Besançon Clairs-Soleils	Accueil de loisirs 13-17 ans	82 300,00 €	5 652,72 €	10 955,46 €	349,98 €	4 522,18 €
8.4	MJC Besançon Clairs-Soleils	Séjours Vacances 16-25 ans	17 800,00 €	2 000,00 €	1 258,54 €	741,46 €	1 600,00 €
	MJC Besançon Clairs-Soleils	TOTAL	258 600,00 €	27 248,81 €	14 986,84 €	12 261,97 €	21 799,06 €

Pour information, les subventions de fonctionnement général versées à la MJC Clairs-Soleils pour les quatre actions ci-dessus seront votées à ce même conseil municipal.

9.1	MJC Palente Orchamps	Accueil de Loisirs - de 6 ans	64 205,00 €	14 115,55 €	8 388,28 €	5 727,27 €	11 292,44 €
9.2	MJC Palente Orchamps	Accueil de Loisirs 7-12 ans	249 100,00 €	38 089,73 €			30 471,78 €
9.3	MJC Palente Orchamps	Accueil de Loisirs 13-17 ans	31 763,00 €	8 254,16 €	24 864,41 €	21 479,48 €	6 603,33 €
	MJC Palente Orchamps	TOTAL	345 068,00 €	60 459,44 €	33 252,69 €	27 206,75 €	48 367,55 €

Pour information, les subventions de fonctionnement général versées à la MJC Palente Orchamps pour les quatre actions ci-dessus seront votées à ce même conseil municipal.

10.1	Centre de Loisirs du Barboux	Accueil loisirs - 6 ans	79 854,00 €	840,17 €			672,14 €
10.2	Centre de Loisirs du Barboux	Accueil loisirs 7-13 ans	119 906,00 €	840,17 €	924,19 €	756,15 €	672,13 €
	Centre de Loisirs du Barboux	TOTAL	199 760,00 €	1 680,34 €	924,19 €	756,15 €	1 344,27 €

N°	Association	Action	Coût prévisionnel	Base prévue	Part CAF	Part Ville	Acompte au 09/04/2018
11	PEP 25	Séjours	23 644,00 €	2 094,01 €	1 151,71 €	942,30 €	1 675,21 €
	PEP 25	TOTAL	23 644,00 €	2 094,01 €	1 151,71 €	942,30 €	1 675,21 €

13.1	Profession Sport Loisirs	Accueil de loisirs 7-12 ans	72 904,00 €	5 400,00 €			2 700,00 €
13.2	Profession Sport Loisirs	Accueil de loisirs 13-17 ans	42 266,00 €	2 100,00 €	6 584,17 €	915,83 €	1 050,00 €
	Profession Sport Loisirs	TOTAL	115 170,00 €	7 500,00 €	6 584,17 €	915,83 €	3 750,00 €

Pour information, le montant de l'acompte de Profession Sport Loisirs sera de 50 % compte tenu des bilans 2017.

En cas d'accord sur ces propositions, la somme totale de **329 300,99 €** sera prélevée au chapitre 65.422.6574.007008.47041.

RECAPITULATIF STRUCTURES ASSOCIATIVES

Acomptes au 09/04/2018

Structures	Acompte au 09/04/2018
ASEP Cras/Chaprais	21 928,00 €
Comité Quartier Rosemont - St-Ferjeux	18 909,88 €
Vesontio Sport Vacances	5 929,14 €
Etoile Sportive de Saint-Ferjeux	1 637,88 €
Francas du Doubs	203 960,00 €
MJC Besançon - Clairs-Soleils	21 799,06 €
MJC Palente - Orchamps	48 367,55 €
Centre Loisirs du Barboux	1 344,27 €
PEP 25	1 675,21 €
Profession Sport 25	3 750,00 €
TOTAL GENERAL	329 300,99 €

STRUCTURES MUNICIPALES

N°	Structure	Action	Coût prévisionnel	Base Prévue	Part CAF attendue	Part Ville
16.1	Maison de Quartier Grette/Butte	Accueil de Loisirs 7-12 ans	59 168,00 €	35 726,00 €	14 134,55 €	29 063,45 €
16.2 NE	Maison de Quartier Grette/Butte	Mini Camps 6-13 ans	11 220,00 €	7 472,00 €	-	67 408,00 €
16.3 NE	Maison de Quartier Grette/Butte	Accueil de jeunes 14-17 ans	86 840,00 €	67 408,00 €	-	4 668,00 €
16.4 NE	Maison de Quartier Grette/Butte	Camps été 14-17 ans	8 602,00 €	4 668,00 €	-	101 139,45 €
	Maison de Quartier Grette/Butte	TOTAL	165 830,00 €	115 274,00 €	14 134,55 €	101 139,45 €
17.1	Maison de Quartier Montrapon/Fontaine Ecu	Accueil de loisirs 6-13 ans	83 485,00 €	48 538,00 €	20 342,80 €	28 015,20 €
17.2	Maison de Quartier Montrapon/Fontaine Ecu	Accueil de jeunes 14-18 ans	52 500,00 €	39 378,00 €	-	39 378,00 €
	Maison de Quartier Montrapon / Fontaine-Ecu	TOTAL	135 985,00 €	87 736,00 €	20 342,80 €	67 393,20 €
18.1	Maison de Quartier de Planoise	Accueil de Loisirs 5-13 ans	51 302,00 €	25 836,00 €	15 650,47 €	19 467,53 €
18.2	Maison de Quartier de Planoise	Mini Camps 5-13 ans	12 551,00 €	9 282,00 €	-	49 001,00 €
18.3 NE	Maison de Quartier de Planoise	Accueil de jeunes 14-17 ans	73 166,00 €	49 001,00 €	-	9 411,00 €
18.4 NE	Maison de Quartier de Planoise	Mini Camps 14-17 ans	13 948,00 €	9 411,00 €	-	77 879,53 €
	Maison de Quartier Planoise	TOTAL	150 967,00 €	93 530,00 €	15 650,47 €	77 879,53 €
19	Espace Associatif et d'Animation des Bains Douches	Accueil de loisirs 6-13 ans (vacances et mercredis)	18 979,00 €	10 195,00 €	4 307,89 €	5 887,11 €
	Espace Associatif et d'Animation Bains Douches	TOTAL	18 979,00 €	10 195,00 €	4 307,89 €	5 887,11 €

N°	Structure	Action	Coût prévisionnel	Base Prévue	Part CAF attendue	Part Ville
20	Ville de Besançon	Formation BAFA/BAFD	22 200,00 €	22 200,00 €	13 308,90 €	8 891,10 €
21	Ville de Besançon	Poste de coordination	58 333,00 €	58 333,00 €	31 653,60 €	26 679,40 €
	Ville de Besançon	TOTAL	80 533,00 €	80 533,00 €	44 962,50 €	35 570,50 €

En cas d'accord sur ces propositions, les sommes correspondantes seront sollicitées et encaissées sur les lignes de crédit :

- 74.422.7478.47032 (Montrapon / Fontaine Ecu),
- 74.422.7478.47034 (Planoise),
- 74.422.7478.47033 (Grette / Butte),
- 74.422.7478.47004 (Bains-Douches),
- 74.422.7478.007008.47041 (CJI).

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de valider la programmation 2018 du CEJ pour ses Volets Enfance et Jeunesse et les financements correspondants,

- de se prononcer favorablement sur le versement d'un acompte de 80 % de la subvention CEJ 2018 aux 11 associations bénéficiaires, soit :

- **la somme totale de 15 316,87 € au titre du Volet Enfance,**
- **la somme totale de 329 300,99 € au titre du Volet Jeunesse**

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter et encaisser, pour les activités municipales, auprès des différents partenaires, les subventions attendues,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions et avenants pour l'année 2018 à intervenir dans ce cadre.

Mme ZEHAF, M. DAHOUI, M. BIZE (2), M. CHALNOT (2), M. VAN HELLE, M. GHEZALI, M. LEUBA, M. OMOURI et M. FAGAUT, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET.

Préfecture du Doubs

Reçu le 17 AVR. 2018

Contrôle de légalité



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 11